



Carcassonne le **22 AOUT 2017**

Le Président du Conseil départemental

à

POLE AMENAGEMENT DURABLE
Direction des routes et des transports

Service des Transports
Affaire suivie par Martine Cassagnol/Jean Malet
Tél : 04.68.11.67.76
Fax : 04.68.11.67.18
service.transports@aude.fr

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Nos réf : 509-17-MC-JM

Madame, Monsieur,

En l'absence d'un service de transport scolaire, une aide individuelle nommée "indemnité kilométrique" peut être attribuée pour participer à la couverture des frais engagés pour le transport de votre ou de vos enfants de la commune de votre domicile jusqu'aux établissements scolaires de rattachement ou au point de montée dans le bus scolaire le plus proche.

Pour pouvoir en bénéficier au titre de l'année scolaire 2017-2018, vous voudrez bien me confirmer que vous remplissez les conditions requises en cochant les rubriques ci-dessous :

- Il n'existe pas de transport organisé au départ de votre commune vers la commune de destination
- La règle du secteur scolaire est respectée : **l'élève fréquente l'établissement auquel sa commune de résidence est rattachée** (ou exceptionnellement celui déterminé par décision administrative d'orientation)
- Le trajet scolaire est spécifique et **non lié à un déplacement professionnel ou personnel**
- Par exception départ écart de la commune** : si la distance est moindre entre l'écart et la destination (point de montée du bus ou établissement scolaire)

Afin d'enregistrer votre demande il vous appartiendra de nous renvoyer le présent document complété sur les deux pages dans les meilleurs délais. Toute demande parvenue à mes services après le 31 Octobre 2017 fera l'objet d'un rejet.

En session du 23 mars 2016 le Conseil Départemental a modifié certaines dispositions concernant les transports :

- Taux ordinaire : **0.30 €** le kilomètre en-deçà de 5.000 km en charge par année scolaire ;
- Taux majoré : **0.37 €** le kilomètre à partir du 5.000ième kilomètre en charge par année scolaire ;
- Application à un seul **aller-retour par jour** ;

Le paiement intervient par virement bancaire au terme de chaque trimestre, il convient donc d'adresser au service des transports un RIB accroché à la présente demande.

ATTENTION : le virement n'est effectif que si vous faites parvenir l'attestation type ci-jointe, visée par l'établissement au terme de chaque trimestre, avant la date indiquée au bas de l'imprimé. En l'absence de ce document à la date prévue, le versement ne pourra pas être effectué.

Je tiens à souligner que les périodes trimestrielles sont définies comme suit :

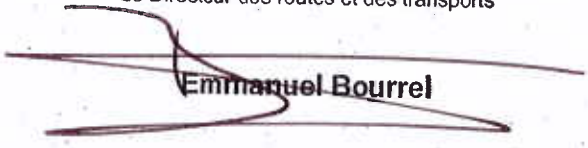
1er trimestre : Rentrée de septembre 2017 au **31 décembre 2017**

2ème trimestre : Rentrée de janvier 2018 au **15 avril 2018**

3ème trimestre : du 1er avril 2018 au **15 juillet 2018**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des routes et des transports


Emmanuel Bourrel



TRANSPORTS SCOLAIRES
DEMANDE D'INDEMNITE KILOMETRIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

PARENTS - TUTEUR - REPRESENTANT LEGAL

- Nom, Prénom :
- Adresse :
- Commune : : Code Postal.....
- Téléphone : - Portable :

ELEVE

- Nom, Prénom :
- Date de naissance :
- Etablissement fréquenté :
- Classe :
- Qualité : Demi-pensionnaire Externe
- Réf /élève :

EMPLOI DU TEMPS

- 4 jours par semaine
- 5 jours par semaine

DESCRIPTION DU TRAJET effectué par la famille

- Point de départ :
- Itinéraire emprunté :
- Point d'arrivée (établissement ou lieu de ramassage) :

kilométrage
simple

(La base de référence utilisée par le Département de l'Aude est le site internet « Via Michelin »)

Certifié exact.

Le Chef d'établissement,

Certifié exact.

Le Maire,

A RENVOYER, DUMENT COMPLETE AU :
DEPARTEMENT DE L'AUDE - SERVICE DES TRANSPORTS - 11855 CARCASSONNE CEDEX 9

ATTESTATION TYPE

1er trimestre 2017/2018

NOM et ADRESSE des PARENTS :

NOM ELEVE : Prénoms : Classe :.....

EMPLOI DU TEMPS

DATE et VISA P'ETABLISSEMENT

DATE :

- 4 jours par semaine
- 5 jours par semaine avec Mercredi
- Autres

1er trimestre	Date des jours d'absence	Pas d'absence
septembre		
octobre		
novembre		
décembre		

Attestation à remplir, à faire viser par l'établissement et à renvoyer au :

Département de l'Aude - Service des Transports -
11855 Carcassonne Cedex 9

(Avant le 31 décembre 2017)

(la date ci-dessus dépassée, le paiement du trimestre sera *rejeté* définitivement)

ATTESTATION TYPE 2ème trimestre 2017/2018

NOM et ADRESSE des PARENTS :

NOM ELEVE : Prénoms : Classe :

EMPLOI DU TEMPS

DATE et VISA l'ETABLISSEMENT

DATE :

- 4 jours par semaine
- 5 jours par semaine avec Mercredi
- Autres

2ème trimestre	Date des jours d'absence	Pas d'absence
janvier		
février		
mars		

**Attestation à remplir, à faire viser par l'établissement et à renvoyer
au :**

**Département de l'Aude - Service des Transports -
11855 Carcassonne Cedex 9
(Avant le 15 avril 2018)**

**(la date ci-dessus dépassée, le paiement du trimestre sera *rejeté*
définitivement)**

ATTESTATION TYPE
3^{ème} trimestre 2017/2018

NOM et ADRESSE des PARENTS :

NOM ELEVE : Prénoms : Classe :

EMPLOI DU TEMPS

DATE et VISA L'ETABLISSEMENT

DATE :

- 4 jours par semaine
- 5 jours par semaine avec Mercredi
- Autres

3ème trimestre	Date des jours d'absence	Pas d'absence
avril		
mai		
juin - juillet		

Attestation à remplir, à faire signer par l'établissement et à renvoyer au :

Département de l'Aude - Service des Transports -
11855 Carcassonne Cedex 9

(Avant le 15 juillet 2018)

(la date ci-dessus dépassée, le paiement du trimestre sera *rejeté* définitivement)